Article 29, Loi énergie Climat

21 Invest France

30 Juin 2025

21 Invest

Table of Contents

Introduction	3
Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG	5
Liste des produits financiers article 8 et 9 du Règlement SFDR	13
Moyens internes déployés	15
Exposition aux combustibles fossiles	17
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	19
Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	27

Introduction

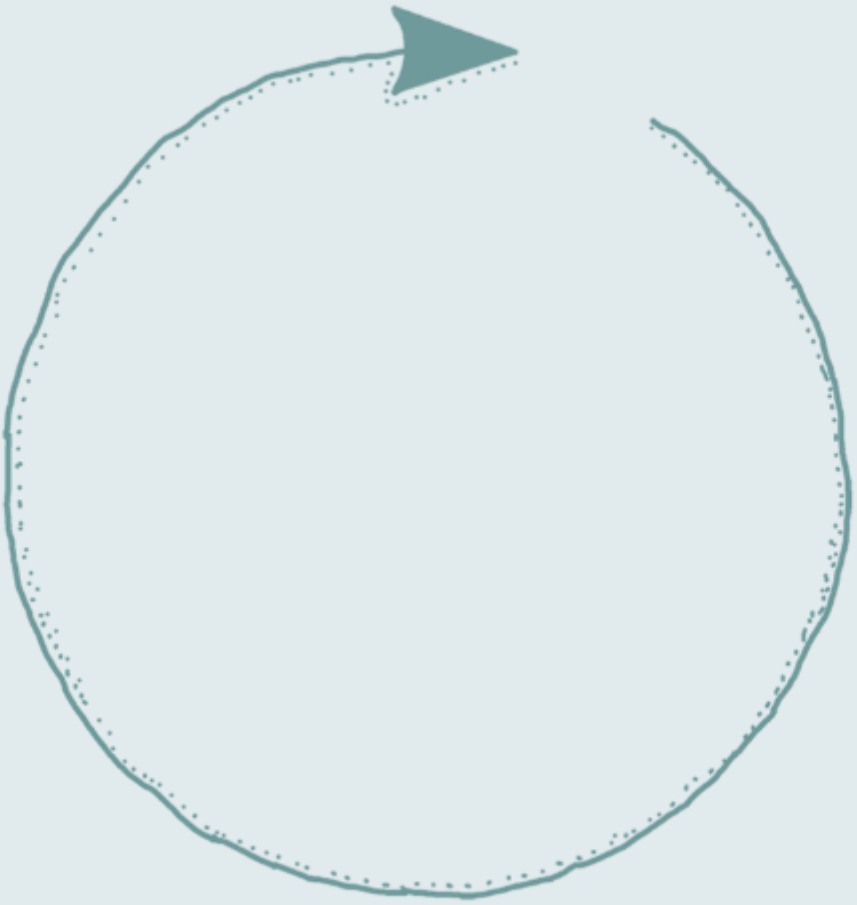

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations requises dans le cadre du décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier

Le présent rapport concerne l'exercice clos le 31 décembre 2024.

21 Invest France est une société de gestion de portefeuille dont les encours sous gestion au 31 décembre 2024 sont inférieurs à 500 millions d'euros. Dans une perspective de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes, le présent rapport ne se limite pas aux informations mentionnées au 1° a) à e) du III de l'article 1 du décret d'application et qui sont relatives à la démarche générale de la société sur la prise en compte de critères ESG et va plus loin, notamment sur l'exposition aux combustibles fossiles, le changement climatique et la biodiversité.

Au 31 décembre 2024, les FIA gérés par 21 Invest France sont des FPCI qui prennent en compte les critères ESG et font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable au sens du Règlement (UE) 2019/2088.

Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG

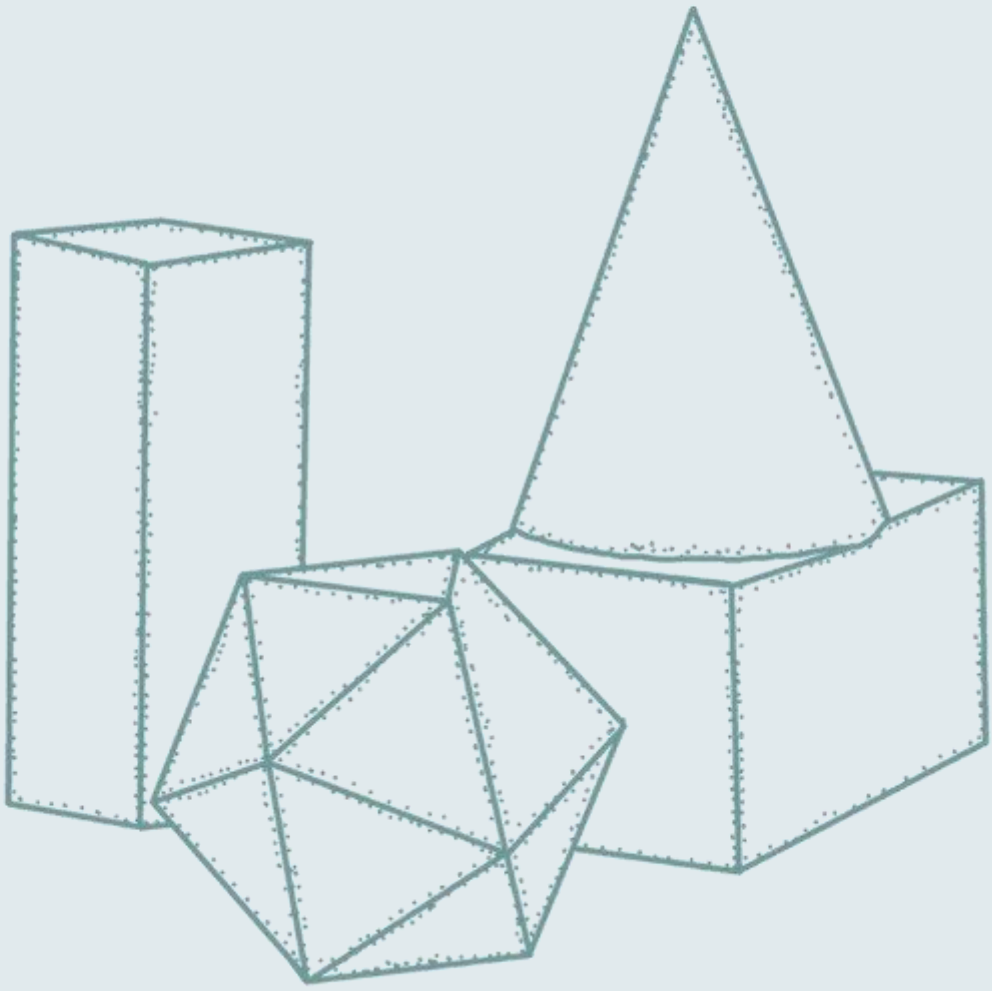

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Introduction

21 Invest France accompagne des PME françaises aux fondamentaux solides sur des marchés durables et pour lesquelles 21 Invest France peut agir en tant que catalyseur de croissance d'une manière qui profite à toutes les parties prenantes, employés, clients, fournisseurs, et investisseurs.

L'investissement responsable, à travers la prise en compte des facteurs de durabilité, fait partie de l'ADN de 21 Invest France depuis maintenant plus de 15 ans et est aujourd'hui un élément incontournable de la stratégie de création de valeur.

Un engagement historique pour la création de valeur durable

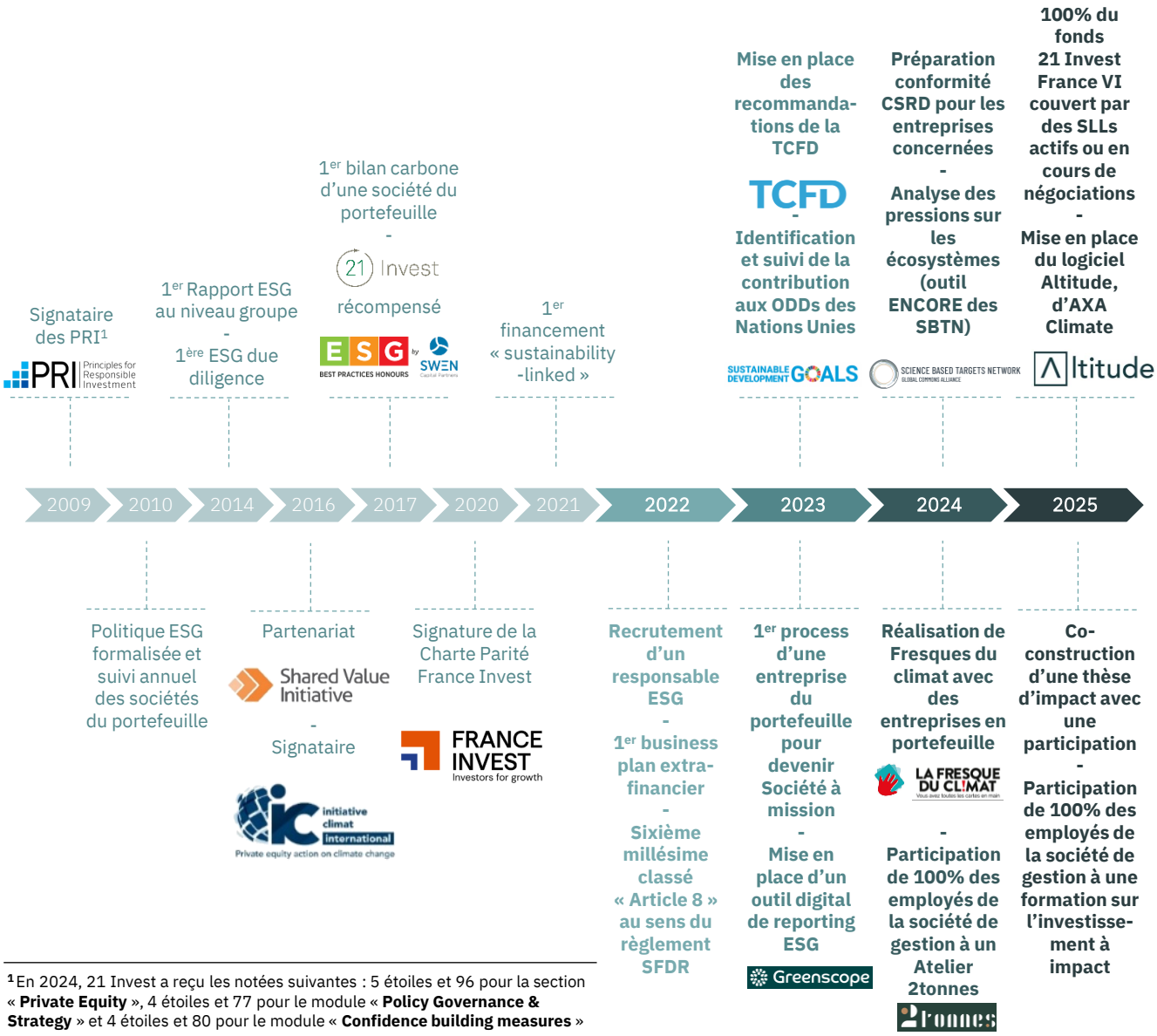

[1] En 2024, 21 Invest a reçu les notées suivantes : 5 étoiles et 96 pour la section « **Private Equity** », 4 étoiles et 77 pour le module « **Policy Governance & Strategy** » et 4 étoiles et 80 pour le module « **Confidence building measures** »

Rapport établi en application de l’article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Stratégie d’investissement responsable

21 Invest France cible des sociétés ayant le potentiel de devenir des champions sur leurs marchés.

21 Invest France soutient des entreprises ayant une position forte sur des marchés pérennes et ce dans 4 secteurs : Services aux entreprises, Tech/Software, Santé et Éducation. 21 Invest France recherche des modèles d'affaires qui offrent une protection face au risque grâce à des performances financières solides et une part significative de revenus récurrents.

21 Invest France aide les équipes dirigeantes à faire passer leur entreprise à une nouvelle étape de leur développement par le déploiement de stratégies combinant croissance organique, croissance externe, internationalisation et prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

21 Invest France contribue à atteindre l’objectif d’une société durable en accompagnant des entreprises leaders sur leurs marchés, et cherche à diffuser activement les meilleurs pratiques en matière de durabilité au sein d’écosystèmes d’affaires innovants et en forte croissance.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance tout au long du processus d'investissement

Phase 1: Screening

Exclusions sectorielles

Le processus de sélection exclut de nombreux secteurs en opposition avec les droits humains, générant des dommages environnementaux et opérant dans des industries controversées.

Sélection des opportunités

Prise en compte des critères environnementaux et sociaux comme facteur différenciant des cibles étudiées, notamment lorsque celles-ci s'inscrivent dans les transitions digitales et environnementales et ont le potentiel de contribuer significativement aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Phase 2: Investissement

Due Diligence

Réalisation d'une due diligence ESG interne qui inclut systématiquement une analyse de double matérialité, une analyse des risques et opportunités liés au climat, et une revue des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Si pertinent, une analyse d'impact est également réalisée.

A l'acquisition

Intégration des facteurs de durabilité dans la documentation légale, dont le pacte d'actionnaires.

Après l'acquisition

Réalisation systématique d'une revue ESG par un tiers et définition d'une feuille de route à 3-5 ans.

Réalisation d'un bilan carbone scope 1, 2 et 3 dans les 6 à 12 mois après l'acquisition.

Phase 3: Période de Détention

Gestion du portefeuille

Facteurs de durabilité matériels mis à l'ordre du jour et discuté en Conseil de Surveillance pour chaque société en portefeuille au moins une fois par an, avec au minimum une discussion sur le changement climatique et la diversité et l'inclusion.

Réalisation périodique d'un bilan carbone scope 1, 2 et 3 et développement d'un plan de réduction des émissions de GES aligné avec l'Accord de Paris. Si pertinent, analyse périodique des risques et opportunités en lien avec le changement climatique.

Suivi périodique du déploiement de la feuille de route en matière de durabilité définie après acquisition et le cas échéant, mise à jour de la feuille de route.

Reporting périodique

Reporting annuel à l'aide d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui incluent notamment des indicateurs de suivi : des principales incidences négatives, des risques et opportunités liés au climat, et lorsque pertinent, de la contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Phase 4: Sortie

Processus de sortie

Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la rédaction de l'Information Memorandum et dans les audits réalisés.

Sélection du nouvel actionnaire, pour permettre à la société de continuer sa croissance tout en respectant ses engagements en matière de durabilité.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance tout au long du processus d'investissement

Le suivi régulier des facteurs de durabilité est réalisé sur la base d'échanges réguliers entre les membres de l'équipe d'investissement de 21 Invest France et des équipes dirigeantes de chaque société en portefeuille. Ces échanges sont formalisés de manière périodique au cours des Conseils de Surveillance.

En plus de ces échanges, un suivi annuel sur les facteurs de durabilité est réalisé sur la base des informations fournies de manière déclarative par les sociétés en portefeuille dans un questionnaire transmis par 21 Invest France visant à mesurer la maturité en matière de durabilité.

Ce questionnaire comporte des indicateurs de structuration sur les politiques et les ressources mises en œuvre par les sociétés en portefeuille ainsi que des indicateurs de performance permettant de quantifier les résultats des politiques et processus déployés.

Ce questionnaire comprend 134 questions dont 54 sur des facteurs de durabilité à dominante environnementale, 46 sur des facteurs de durabilité à dominante sociale, et 34 sur des facteurs de durabilité en lien avec la gouvernance. Ces questions permettent de consolider jusqu'à 363 points de données pour chaque société en portefeuille et d'établir des indicateurs de performance.

Ces indicateurs sont par exemple la mise en place d'une politique environnementale, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, le taux d'absentéisme, le taux de fréquence des accidents, le nombre d'heures de formation, la différence de salaire entre femmes et hommes, la diversité de genres au sein des organes de gouvernance, le nombre d'employés formés à l'éthique des affaires, le nombre d'incidents en matière de corruption ou d'éthique des affaires, etc.

Intégration des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Les Objectifs de Développement Durable ont été définis par les Nations Unies en 2015 et donnent la marche à suivre pour poursuivre le développement humain d'une manière durable. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels les sociétés humaines sont confrontées, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au changement climatique, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Malgré des sujets bien identifiés, les 17 objectifs sont interconnectés et leurs cibles respectives sont à atteindre à horizon 2030.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Intégration des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

21 Invest France se positionne en priorité sur 3 Objectifs de Développement Durable applicables à l'ensemble des sociétés en portefeuille. Un ou plusieurs indicateurs de performance ont été définis pour effectuer le suivi de chacune des cibles du référentiel des Objectifs de Développement Durable.

ODD	Cible	Indicateur
	5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	**5.1.1** Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
	5.2 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	**5.5.2** Proportion de femmes occupant des postes de direction
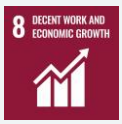	**8.2** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	**8.2.1** Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	**8.5.1** Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap
	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	**13.2.2** Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre

En parallèle des 3 principaux Objectifs de Développement Durable, d'autres seront applicables au cas par cas en fonction de la matérialité et de la pertinence pour chaque société en portefeuille, comme par exemple les 3 autres Objectifs de Développement Durable décrits ci-dessous. Les indicateurs de suivi seront également définis au cas par cas.

ODD	Cible
	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.
	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.
	3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Contenu, fréquence et moyens utilisés par 21 Invest France pour informer les souscripteurs

21 Invest France communique sur les facteurs de durabilité depuis 2014 et continue de renforcer les dispositifs de reporting aux souscripteurs sur ces aspects.

21 Invest communique périodiquement, au minimum une fois par an, à travers un document disponible sur son site internet et intitulé Annual Sustainability Report.

La dernière publication en date est disponible au lien suivant :
https://www.datocms-assets.com/57358/1734336884-sustainability-report-2024_v-5_light_final.pdf

En plus de ce document, les souscripteurs disposent d'informations détaillées sur chaque société en portefeuille. Ces informations sont communiquées en parallèle de la publication du Shared Value Report.

21 Invest France intègre également des informations qualitatives relatives aux facteurs de durabilité dans les reporting trimestriels de chaque fonds, au même titre que les autres informations financières.

Dans le cas d'un incident matériel sur les facteurs de durabilité, une communication est effectuée dans le cadre des reporting trimestriels de chaque fonds.

Depuis 2022, 21 Invest France a également fait le choix de reporter les indicateurs sur les principales incidences négatives au sens du Règlement (UE) 2019/2088 afin de démontrer son engagement de communication et de transparence en matière de durabilité. Conformément à la réglementation, ces informations sont communiquées une fois par an et disponibles sur le site internet au lien suivant :
https://www.21invest.com/fr/shared-value/

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Adhésion de l'entité à une charte, un code, une initiative ou l'obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux, ou de qualité de gouvernance

PRI : 21 Invest, l'un des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2009, participe au reporting PRI et partage publiquement ses résultats depuis 2014. En 2024, 21 Invest a reçu une note de 5 étoiles et 96 dans la section « Private Equity » et une note de 4 étoiles et 77 dans la section Stratégie et Gouvernance (meilleures notes).

Shared Value Initiative : depuis 2016, 21 Invest est l'un des seuls fonds en Europe à avoir signé cet engagement, qui vise à créer une communauté mondiale d'entreprises considérant les problèmes sociétaux comme nécessaires.

France Invest : 21 Invest est signataire de la Charte de parité France Invest et est depuis longtemps membre actif de la Commission Développement Durable, participant à des groupes de travail.

ICI (Initiative Climat International) : 21 Invest est signataire de l'ICI qui a été créée lors de la COP21 à Paris et dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique.

Objectifs de développement durable : 21 Invest a intégré le cadre des objectifs de développement durable dans sa politique de développement durable et fournit activement aux sociétés en portefeuille des informations sur la manière d'intégrer et de tirer parti des 17 objectifs et de leurs cibles respectives dans leur propre stratégie et politique de développement durable.

Liste des produits financiers article 8 et 9 du Règlement SFDR

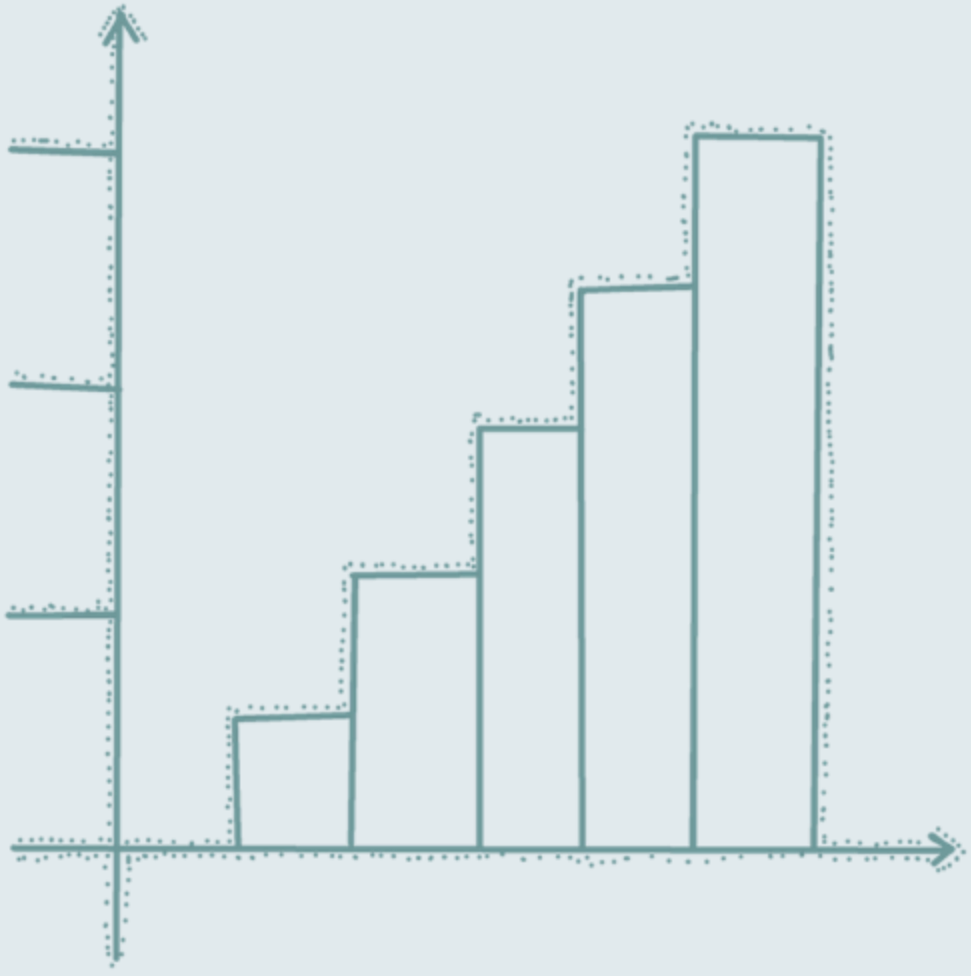

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 31 décembre 2024, les fonds 21 Invest France VI, 21 Rhodium, 21 Conex, 21 Donora et 21 Rocamed sont classés « article 8 » au sens du Règlement 2019/2088 (SFDR), et représentent 68% des encours sous gestion de 21 Invest France. Ils n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

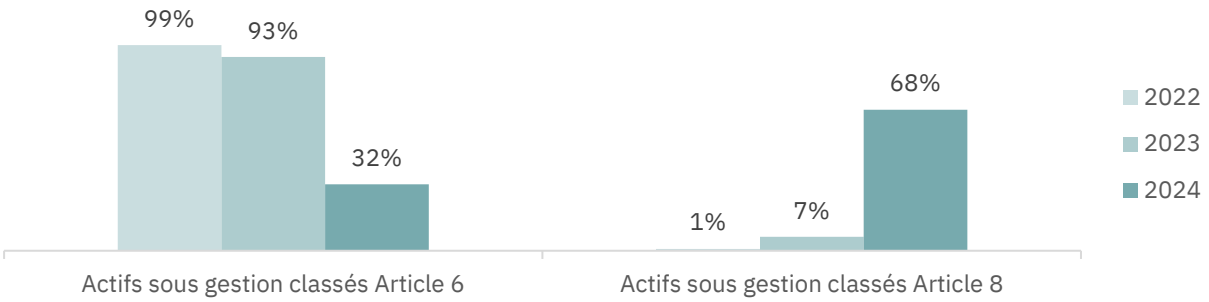

Les autres FPCI gérés par 21 Invest France au 31 décembre 2024 prennent en compte des critères ESG même s'ils ne font pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et n'ont pas pour objectif l'investissement durable. Ces produits commercialisés et totalement investis avant l'entrée en vigueur du règlement SFDR sont classés « Article 6 » au titre de la règlementation SFDR. L'approche d'intégration de critères ESG décrite précédemment s'applique uniformément à tous les produits financiers gérés par 21 Invest France.

Moyens internes déployés

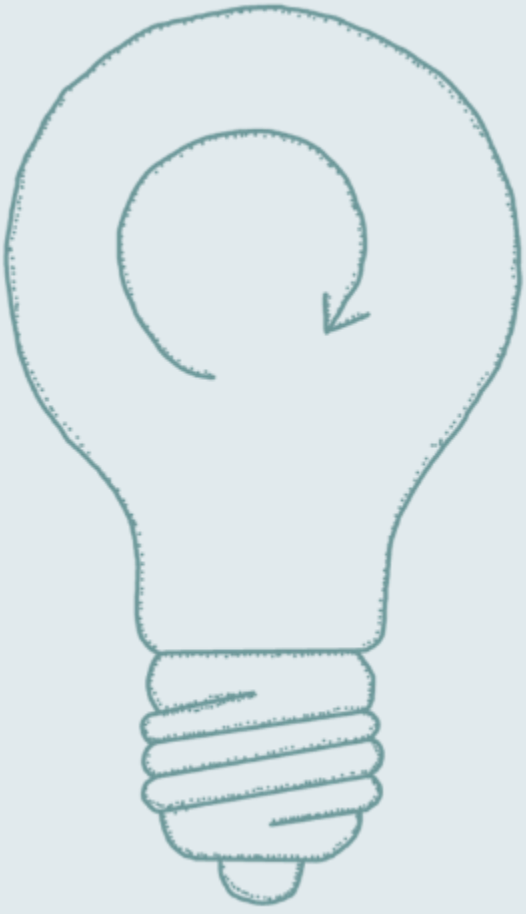

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

Description des ressources humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Gouvernance

21 Invest France a déployé des moyens humains dédiés à la prise en compte des critères ESG. Le « Sustainability Officer » fait partie intégrante de l'équipe d'investissement et représente 1 ETP, soit 5% des effectifs de la société de gestion. L'équipe d'investissement est directement impliquée dans les travaux liés à la prise en compte de critères ESG au niveau des sociétés en portefeuille.

Le « Sustainability Officer » reporte directement au CEO de 21 Invest France qui est également l'associé responsable de la prise en compte des critères ESG au sein du Comité Exécutif de la société de gestion.

Le Comité Exécutif, avec le concourt du « Sustainability Officer » et de l'associé en charge :
- Fixe les objectifs stratégiques à long terme,
- Examine et valide les politiques, les engagements et la communication en matière d'ESG,
- Revoit périodiquement les réalisations et les indicateurs de performance, tant au niveau de la société de gestion qu'au niveau des sociétés en portefeuille.

En parallèle, le Conseil de Surveillance de la société de gestion examine périodiquement le déploiement de la stratégie liée à la prise en compte de critères ESG.

Formation

L'équipe d'investissement dont le Comité Exécutif et l'ensemble des effectifs de 21 Invest France a régulièrement accès à des formations internes ou externes sur un ou plusieurs thèmes en rapport avec la prise en compte de critères ESG.

Formation liée à la prise en compte de critères ESG – société de gestion	2022	2023	2024
% d'employés de 21 Invest France ayant suivi au moins une formation d'au moins 1 heure sur un ou plusieurs thèmes ESG	100%	100%	100%
% d'employés de 21 Invest France ayant suivi au moins une formation d'au moins 1 heure sur le changement climatique	100%	100%	100%

Ressources financières et outils

Des ressources financières appropriées sont dédiées à la prise en compte des critères ESG. Plusieurs outils propriétaires ont également été développés à destination de l'équipe d'investissement et/ou des sociétés en portefeuille, par exemple :
- Template d'analyse ESG préinvestissement, dont analyse de matérialité, analyse climat et PAI,
- Outil de calcul des émissions de GES ; simplifié avec des facteurs d'émissions uniquement monétaires,
- Template clé en main pour construire une Charte RSE,
- Template clé en main pour construire une Politique d'achats responsables,
- Outil de scoring ESG.

Exposition aux combustibles fossiles

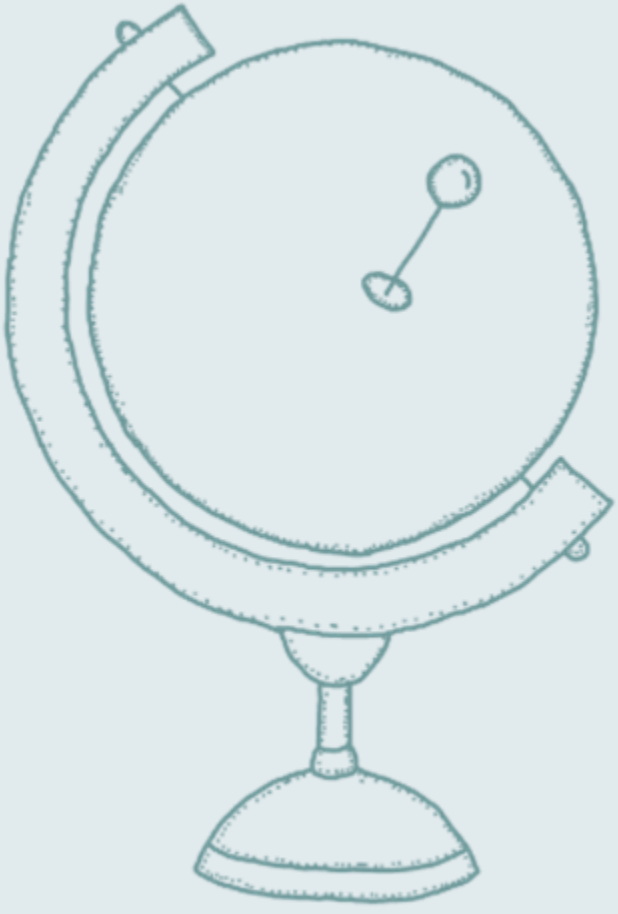

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à l'exposition aux combustibles fossiles

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

21 Invest France investit dans 4 secteurs d'activité :
- Services aux entreprises,
- Tech/Software,
- Santé,
- Éducation.

21 Invest France applique également une politique d'exclusion stricte concernant plusieurs secteurs d'activités dont la recherche et l'extraction minière, les énergies fossiles, ou toute entreprise dont les activités sont liées à l'extraction, la production, le transport de combustibles fossiles, ou encore la production d'énergie à base de combustibles fossiles. Par conséquent, 21 Invest France ne détient ni ne gère aucun actif associé à la recherche, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement ou le raffinage de combustibles fossiles.

Exposition aux combustibles fossiles	2022	2023	2024
% d'encours sous gestion exposés aux combustibles fossiles	**0%**	**0%**	**0%**

Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de l’accord de Paris relatifs à l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre

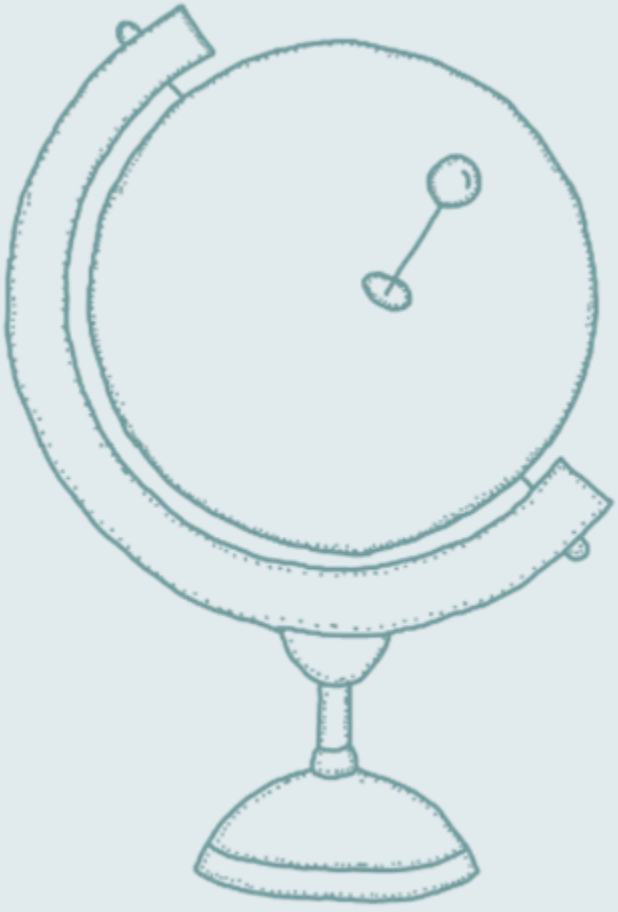

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Stratégie et objectifs

Les trois dernières années ont montré une augmentation alarmante des événements météorologiques extrêmes liés au climat, affectant tous les continents. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, les températures des terres européennes ont augmenté plus rapidement que la moyenne mondiale au cours des 10 dernières années, de 2,04 à 2,10°C au-dessus des niveaux préindustriels, exposant le continent à des risques environnementaux plus importants tels que les sécheresses, les vagues de chaleur, les inondations, une perte critique de biodiversité, etc. Nous sommes convaincus que le changement climatique, s'il n'est pas maîtrisé, aura des conséquences néfastes significatives sur la biosphère et les sociétés humaines à travers le monde.

21 Invest France s'engage depuis plusieurs années dans la lutte contre le changement climatique et s'efforce d'accroître son impact en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et s'engage à soutenir la transition mondiale d'une décarbonation alignée sur les objectifs de l'accord de Paris.

21 Invest France investit dans 4 secteurs d'activité qui sont généralement peu carbonés : Service aux entreprises, Tech/Software, la Santé, et l'Éducation. 21 Invest France reconnait toutefois que si les émissions de gaz à effet de serre scope 1 & 2 d'entreprises de ces secteurs sont généralement faibles, certaines peuvent quand même émettre des quantités significatives de gaz à effet de serre et les émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur peuvent s'avérer significatives.

21 Invest France est conscient des défis liés au changement climatique et s'efforce d'accompagner toutes les sociétés en portefeuille selon leur niveau maturité et les risques et opportunités identifiés.

21 Invest France suit 3 principes :
- Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions, en valeur absolue et/ou en intensité,
- Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique dans le processus d'investissement de la société de gestion et la gouvernance des sociétés en portefeuille,
- Adapter les pratiques et les usages à la nouvelle donne climatique pour limiter au maximum les éventuels risques physiques et de transition identifiés.

21 Invest France s'appuie sur sa stratégie d'investissement pour maximiser son impact positif sur le changement climatique. 21 Invest France investit dans des entreprises à fort potentiel de croissance dans des secteurs dynamiques mais généralement à faible intensité carbone où le climat peut être considéré comme un enjeu secondaire. En contribuant à ériger les sociétés en portefeuille en leaders sur leurs marchés et en les accompagnant dans l'élaboration d'une stratégie climat ambitieuse, 21 Invest France vise à améliorer marginalement la compétitivité des sociétés en portefeuille tout en dynamisant leur écosystème sur cet enjeu.

A ce jour, 21 Invest France n'a pas encore déterminé d'objectifs quantitatifs en matière d'atténuation du changement climatique, au niveau de la société de gestion comme du portefeuille, mais ce travail est en cours d'élaboration.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Atténuation du changement climatique

Au niveau de la société de gestion

21 Invest France a réalisé un bilan carbone chaque année depuis 2021. Le bilan carbone pour 2024 est en cours de finalisation. Les émissions de la société de gestion sont stables entre 2023 et 2024 sur l'ensemble des postes à l'exception des achats de services et des déplacements. L'impact le plus significatif est lié à des frais exception de prestation de services intellectuels en 2024. Les émissions liées aux déplacements ont augmenté en 2024 par rapport aux années précédentes dû à une expansion de nos entreprises en portefeuille à l'international nécessitant davantage de voyages d'affaires.

Emissions de gaz à effets de serre de la société de gestion 21 Invest France, excluant les émissions financées et les émissions liées à l'activité des fonds gérés, en teq.CO_2

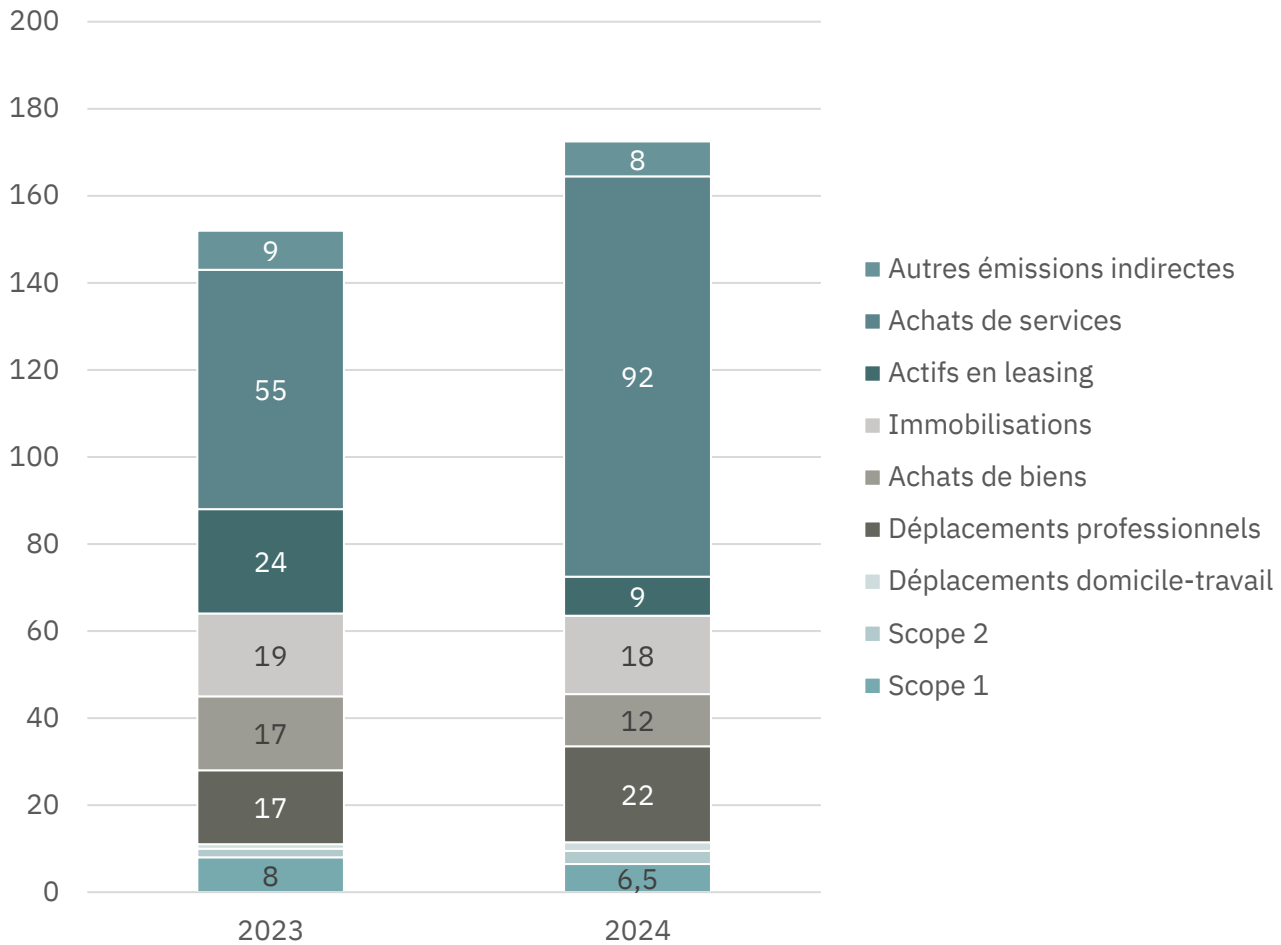

21 Invest travaille actuellement au niveau Groupe pour définir the trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Atténuation du changement climatique

Au niveau du portefeuille

L'objectif de 21 Invest France est de mobiliser les sociétés du portefeuille à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec les objectifs de l'accord de Paris (Science-based targets approuvées par la SBTi). La première étape vers cet objectif est d'inciter les sociétés en portefeuille à évaluer leurs émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3. Le taux de couverture ne cesse de s'accroitre concernant la mesure des émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3.

Taux de couverture du reporting des émissions de GES, en % des investissements (dont co-investissements)

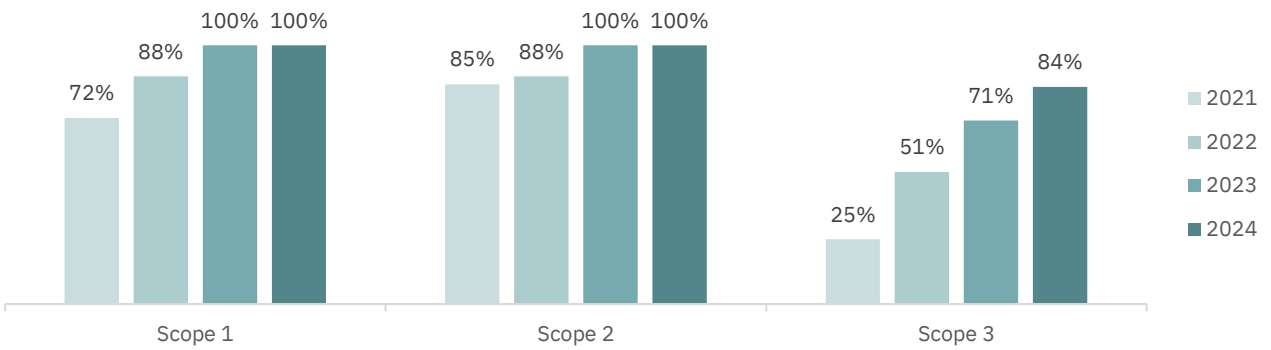

A ce jour, une société du portefeuille s'est engagée à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec les objectifs de l'accord de Paris et par la suite à soumettre ces objectifs à la SBTi.

Une autre société en portefeuille s'est engagée à développer des services bas-carbones permettant de réduire les émissions d'une partie de sa chaîne de valeur aval qui représentent une part significative (>40%) de ses émissions scope 3 en 2024.

Les émissions de GES des investissements de 21 Invest France sont disponibles sur le site internet de 21 Invest dans la Déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Notre approche

Avant l'acquisition, 21 Invest France effectue systématiquement une analyse sur le changement climatique. Les risques et opportunités de transition sont évalués sur la base du modèle économique de la société cible et les risques physiques sont évalués en fonction du positionnement géographique de la société cible ainsi que de l'étendue et de la criticité de sa chaîne de valeur.

Depuis 2022, 21 Invest France collecte des informations qualitatives et quantitatives sur les risques et opportunités liés au changement climatique pour mieux caractériser l'exposition des sociétés en portefeuille aux risques physiques et de transition et aux opportunités de transition. Les indicateurs utilisés s'inspirent des recommandations de la TCFD telles que la gouvernance sur les questions liées au changement climatique, la gestion des risques matériels liés au climat, l'évaluation stratégique des risques et opportunités liés au changement climatique et le suivi de la stratégie et des indicateurs de performance.

21 Invest France s'engage également aux côtés des sociétés en portefeuille en proposant des formations liées au climat au travers d'ateliers tels que la Fresque du climat ou l'Atelier 2tonnes.

En 2025, 21 Invest France a mis en place le logiciel Altitude d'AXA Climate afin de mieux évaluer l'exposition du portefeuille aux risques physiques et de transition. Les analyses qui suivent sont directement issues du logiciel Altitude.

Risques Physiques

L'analyse des risques physiques a mis en évidence que peu importe le scénario utilisé, le portefeuille de 21 Invest France est peu exposé (risque faible) aux risques physiques suivants : modification du régime des vents forts, érosion des sols, froid extrême, feu de forêt, cyclones, sécheresse, et précipitations extrêmes.

Dans le cadre du scénario SSP5-8.5 (réchauffement de +4,5C° par rapport à 1850 à horizon 2100), à horizon 2050, le portefeuille de 21 Invest France est exposé a plusieurs risques physiques qualifiés de moyens ou élevés.

Les risques élevés liés au stress hydrique et aux inondations sont les plus représentés au sein du portefeuille. A horizon 2030, 88% du portefeuille (en valeur d'investissement) est exposé à un risque élevé en matière de stress hydrique tandis que 85% du portefeuille est exposé à un risque élevé en matière d'inondation. Les autres risques élevés sont liés aux tempêtes, glissements de terrain, et chaleur extrême mais une part moins importante du portefeuille y est exposée, respectivement 42%, 24% et 12%.

A horizon 2050, les risques élevés évoqués ci-dessus sont globalement stables avec une exposition du portefeuille qui augmente sur les risques élevés en matière de glissement de terrain (de 24% en 2030 à 31% en 2050) et de chaleur extrême (de 12% en 2030 à 22% en 2050). A horizon 2050, plus d'un quart du portefeuille pourrait être exposé à des risques élevés en matière d' évolutions du régime des température contre 0% à horizon 2030.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Distribution des risques physiques à horizon 2030 pour le scénario SSP5 – 8.5, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France

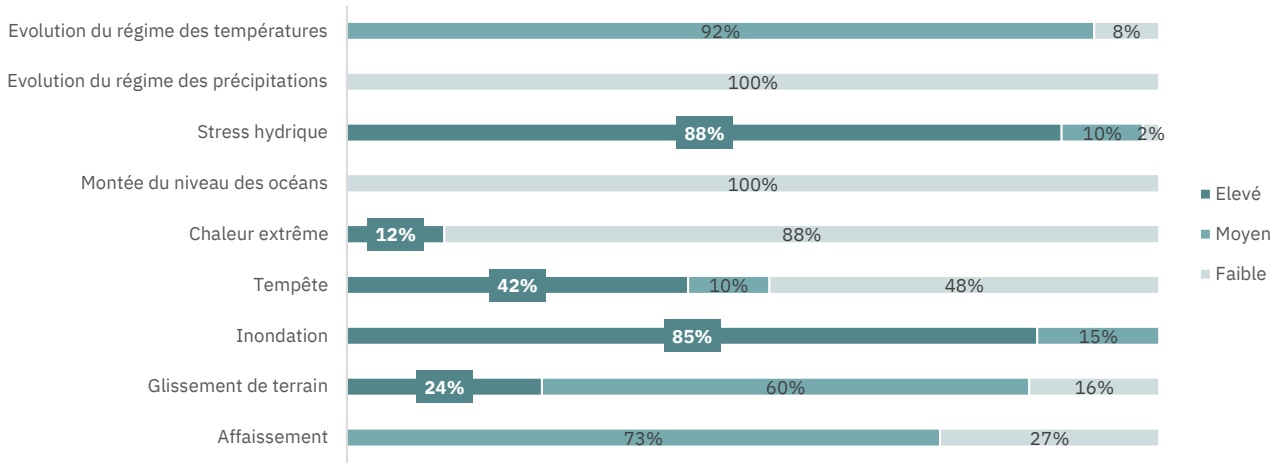

Distribution des risques physiques à horizon 2050 pour le scénario SSP5 – 8.5, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France

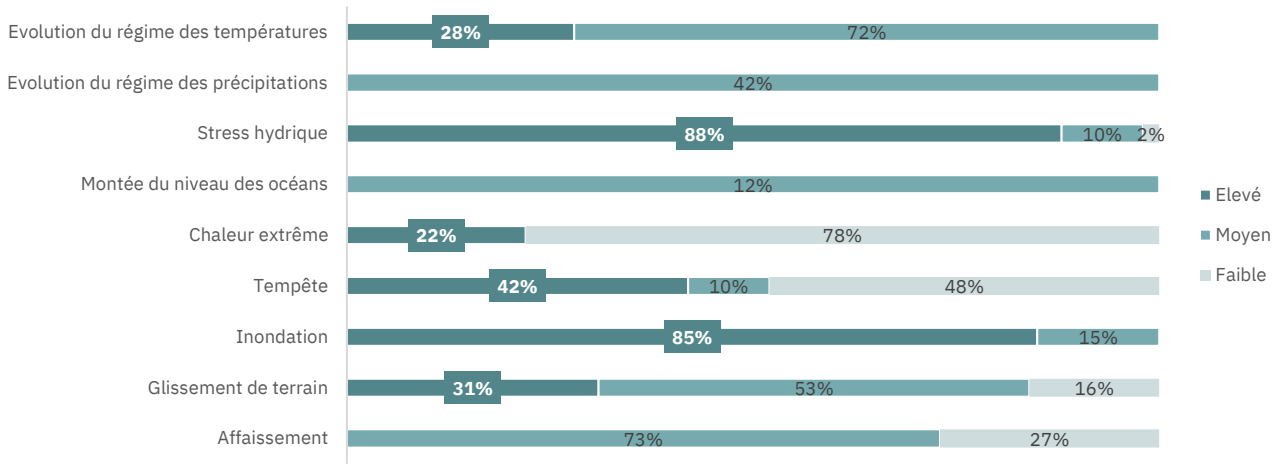

Cette analyse montre que malgré une exposition à des secteurs du tertiaire à faible intensité carbone, le portefeuille de 21 Invest France peut être exposé à des risques physiques élevés dans le cadre d'un scénario climatique pessimiste en termes d'émissions de GES et de réchauffement global à horizon 2100.

Une analyse détaillée des vulnérabilités des entreprises et des sites physiques des actifs sous-jacents sera menée au cours des prochaines années afin de déployer les mesures d'adaptation appropriées.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Risques de transition

L'analyse des risques de transition a mis en évidence que peu importe le scénario utilisé, le portefeuille de 21 Invest France est très peu exposé (risque faible) aux risques de transition suivants : réglementation des produits et services existants, réglementation sur l'efficacité énergétique et la certification, exposition aux litiges, réglementation sur les exigences de reporting, coût de la transition vers des alternatives à faibles émissions, augmentation du coût des matières premières, augmentation des prix de l'énergie et de l'électricité, évolution des préférences des consommateurs, et inquiétudes croissantes des parties prenantes.

Le portefeuille de 21 Invest France est exposé à un risque moyen ou élevé à un seul risque de transition qui est l'augmentation du prix des émissions de GES.

Cette analyse d'exposition aux risques de transition peut être complétée par un risque additionnel qui est l'évolution des préférences des clients (plutôt que des consommateurs) afin de mieux prendre en compte les dynamiques à l'œuvre dans les relations avec les partenaires d'affaires dans le cadre d'activités B2B.

Ce risque de transition apparait moyen pour au moins deux entreprises en portefeuille représentant 49% des actifs sous gestion.

Cette analyse des risques de transition est encore préliminaire et nécessite d'être approfondie pour en tirer davantage d'enseignements et déployer les politiques et mesures d'adaptation appropriées.

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'accord de Paris

Intégrer les risques et opportunités liés au changement climatique

Opportunités de transition

L'analyse des opportunités de transition a mis en évidence que le portefeuille de 21 Invest France est positionné pour bénéficier de plusieurs opportunités liées à la transition. Quatre opportunités apparaissent comme élevées ou moyennes selon le scénario de transition utilisé. Les quatre opportunités sont les suivantes : promouvoir des bâtiments et opérations plus sobres, accès à de nouveaux marchés, développement des biens et services bas carbone, et l'évolution des préférences des consommateurs.

Cartographie des opportunités de transition pour le portefeuille de 21 Invest France dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France

		2030			2040		
		Net zero 2050	Transition retardée	Contributions nationales	Net zero 2050	Transition retardée	Contributions nationales
Légal	Cadres réglementaires favorables et incitations publiques	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Technologie	Promouvoir des bâtiments et opérations plus sobres	**Haute**	Faible	**Haute**	**Haute**	**Haute**	**Haute**
	Utilisation de modes de transport bas carbone	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Utilisation de processus de production et de distribution plus sobres	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Utilisation d'énergie bas carbone	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Développement du recyclage	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Marché	Accès à de nouveaux marchés	Faible	Faible	Faible	**Haute**	**Haute**	Moyenne
	Amélioration des chaînes d'approvisionnement	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Développement des biens et services bas carbone	**Haute**	**Haute**	**Haute**	**Haute**	**Haute**	Moyenne
	Evolution des préférences des consommateurs	**Haute**	Faible	**Haute**	**Haute**	**Haute**	**Haute**
Réputation	Préoccupations grandissantes des parties prenantes	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

Haute	+10% des actifs sous gestion sont concernés par une opportunité haute
Moyenne	Entre 0 et 10% des actifs sous gestion concernés par une opportunité haute ou +10% concernés par une opportunité moyenne
Faible	Tout autre cas de figure

Comme pour les risques de transition, cette analyse est encore préliminaire et nécessite d'être approfondie pour en tirer davantage d'enseignements. Plusieurs entreprises du portefeuille de 21 Invest France ont déjà lancé une ou plusieurs initiatives afin de bénéficier de ces opportunités à moyen et long terme.

Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

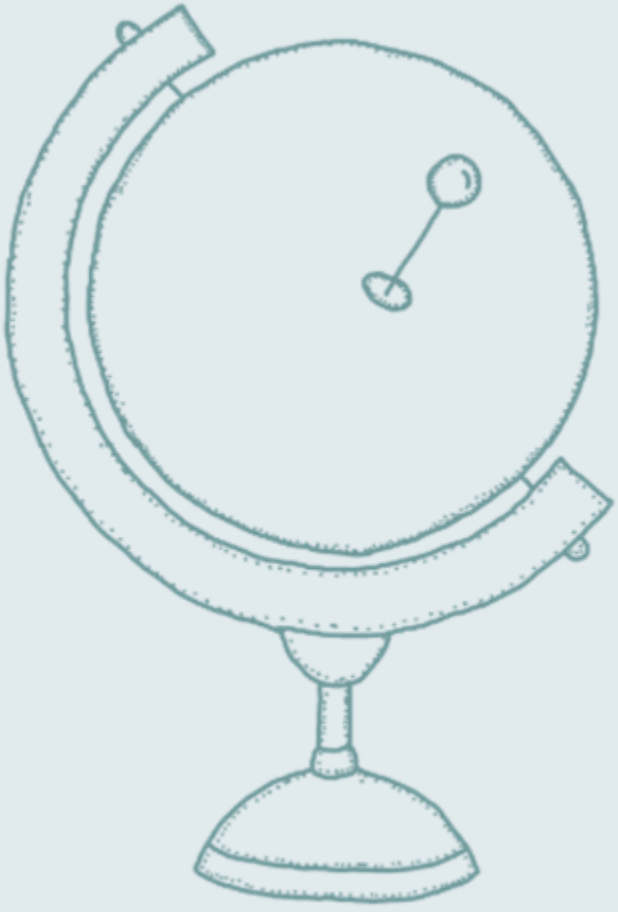

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité

Dépendances du portefeuille aux services écosystémiques

Parallèlement au changement climatique, la perte critique de biodiversité sur tous les continents constitue une menace existentielle pour les sociétés humaines. 21 Invest France s'engage aux côtés des sociétés en portefeuille pour les aider à évaluer leurs dépendances liées à la biodiversité.

Distribution des dépendances aux systèmes écosystémiques, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France

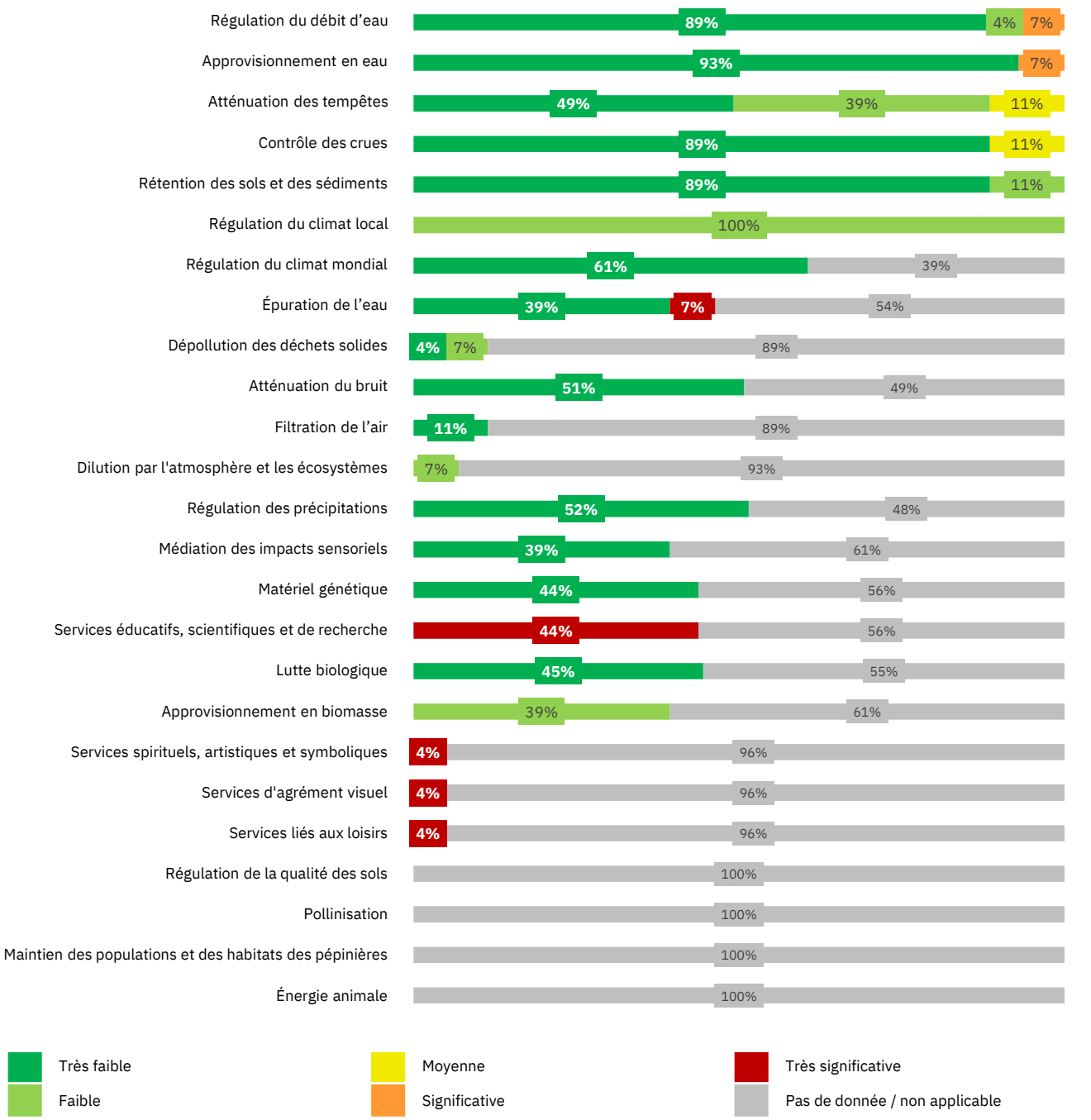

Rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Informations relatives à la stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité

Dépendances du portefeuille aux services écosystémiques

L'analyse montre que la dépendance principale aux services écosystémiques est liée à la recherche scientifique, ce qui reflète l'exposition du portefeuille de 21 Invest France au secteur de la santé. Les autres dépendances significatives ou très significatives sont d'une part celles liées à des services écosystémiques relatifs à la ressource en eau et sa qualité, et d'autre part les services écosystémiques culturels.

Pressions exercées sur la biodiversité et les écosystèmes

L'analyse montre que le portefeuille de 21 Invest France exerce en majorité des pressions faibles sur la biodiversité et les écosystèmes hormis les émissions de polluants où une entreprise exerce une pression significative et la surface d'utilisation des terres où une majorité des entreprises du portefeuille exercent une pression moyenne sur la biodiversité et les écosystèmes.

Distribution des pressions exercées sur la biodiversité et les écosystèmes, en % d'investissements dont fonds de co-investissements gérés par 21 Invest France

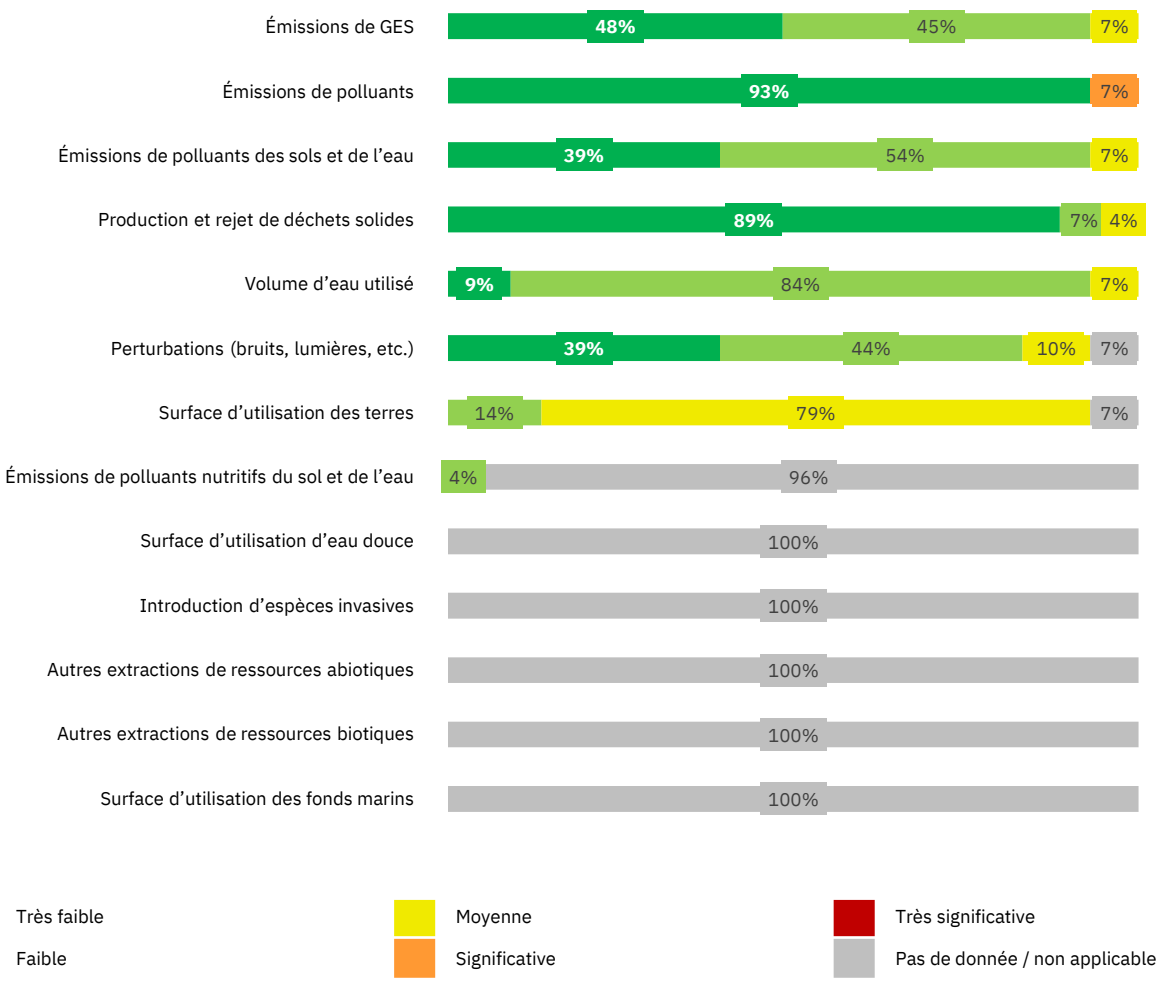

Contact

Management Company

21 Invest France

France
9 avenue Hoche
75008 Paris
T +33 1 56 88 33 00

21invest.com

21 Invest